

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 17 juillet 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 V. 209 Vœu relatif au commerce en rez-de-chaussée de l'immeuble situé 10, rue des Prêcheurs à Paris 1^{er}.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'avis du Conseil du 1^{er} arrondissement qui a adopté ce vœu à l'unanimité en sa séance du 19 juin 2017 ;

Vu la délibération 2017 DU 143 autorisant la cession par la Ville de Paris d'une emprise déclassée sur le domaine public de 21 m² au droit du 10, rue des Prêcheurs à Paris 1^{er} ;

Considérant que cette cession est opérée au profit de la S.A. d'HLM L'Habitation Confortable ;

Considérant que cette emprise, adossée au commerce en rez-de-chaussée de l'immeuble, va en permettre l'agrandissement et d'obtenir une meilleure visibilité de son local commercial d'une superficie totale de 205 m², incluant les 21 m² de l'emprise communale ;

Considérant, que la rue des Prêcheurs s'inscrit dans le secteur de protection du commerce de proximité « Vital'Quartier » porté par la SEMAEST ;

Considérant que les élus du Conseil du 1^{er} arrondissement entendent être particulièrement vigilants quant à la destination des locaux commerciaux dans ce secteur, en particulier pour les locaux appartenant à la Ville ;

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET et les élus du groupe Les Républicains,

Émet le vœu que :

La S.A. d'HLM L'Habitation Confortable associe, en amont, les élus du 1^{er} arrondissement pour la commercialisation du local en rez-de-chaussée du 10 rue des Prêcheurs à Paris 1^{er}.